



VILLE DE ROQUEFORT-LES-PINS
Direction des services
Service des Assemblées

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 03 octobre 2023 à 18h30

Etaient présents :

MR. Michel ROSSI, Maire, Président de séance	MR. Antoine PACCHIONI, conseiller municipal
MR. Bernard POTTIER, premier adjoint au maire	MR. Jean-François ROUX, conseiller municipal
MME. Elisabeth ERKER, adjointe au maire	MME. Sandrine PIRONE, conseillère municipale
MME. Nathalie BLADANET, adjointe au maire	MME. Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale
MR. Jean-François AGNEL VARIN, adjoint au maire	MME. Nadège REVEL, conseillère municipale
MME. Samira DEMARIA, adjointe au maire	MME. Sylvia TRANNOY-MOIRAND, conseillère municipale
MME. Dominique DELAPORTE, conseillère municipale	MR. Sylvain ROSSI, conseiller municipal
MME. Henriette VENTRE, conseillère municipale	MR. Franck ABBAD, conseiller municipal
MR. Denis FERRER Y SANTA CREU, conseiller municipal	
MME. Patricia BROT-WALLOCH, conseillère municipale	
MR. Jean GRIMONT, conseiller municipal	
MR. Marc Laurent ALONZO, conseiller municipal	

Avaient donné pouvoir :

Mr ou Mme	à donné procuration à Mr ou Mme
MR. Jean-François VACCANI, adjoint au maire	MME. Nadège REVEL, conseillère municipale
MME. Nathalie DEMAIN MARCAL, adjointe au maire	MR. Michel ROSSI, Maire
MR. Alain GROBBEN, conseiller municipal	MR. Bernard POTTIER, premier adjoint au maire
MME. Véronique SEGURA-PAIHON, conseillère municipale	MME. Samira DEMARIA, adjointe au maire
MR. Lionel CANTERGIANI, Conseiller municipal	MME. Elisabeth ERKER, adjointe au maire
M. Pascal TORRES, conseiller municipal	MME. Henriette VENTRE, conseillère municipale
MME. Guénahèle BUSTIN, conseillère municipale	MME. Nathalie BLADANET, adjointe au maire
MME. Françoise TEROL, conseillère municipale	MME. Sandrine PIRONE, conseillère municipale

Etaient absents :

MR. Emmanuel ARMANNO conseiller municipal

Quorum : Atteint

Mr AGNEL-VARIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 qui est **adopté à l'unanimité.**

Il est ensuite procédé à la lecture de l'ordre du jour.

Il est désormais procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 **Fixation nombre d'adjoints**
Rapporteur : Mr Michel ROSSI, Maire
A l'unanimité

- **SE PRONONCE** pour réduire le nombre des adjoints à sept.
- **AUTORISE** le Maire à prendre la délibération.

Affaire n°2 **Avenant convention de mise a disposition tennis club**
Rapporteur : Mr Michel ROSSI, Maire
A l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention tel que joint en annexe

Affaire n°3 **Convention de réciprocité- collège Cesar**
Rapporteur : MME. Samira DEMARIA, adjointe au maire
A l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de réciprocité à intervenir avec le Collège César

Affaire n°4 : **Cession terrain du centre (option2)**
Rapporteur : MME. Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale
A l'unanimité

- **DECIDE** la cession au profit de la SNC ROQUEFORT-LES-PINS CENTRE VILLAGE des propriétés situées le Plan à ROQUEFORT-LES-PINS 06330 cadastrées section CM n°151-156-200-201-202, d'une contenance cadastrale de 4 424m2 pour un montant de 600 000 €, soit une valeur de 135.62 €/m2,
- **AUTORISE** Monsieur POTTIER, premier adjoint au Maire, à signer tous les actes de cession ainsi que tous actes nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **Cette délibération annule et remplace la délibération 2023/38 du conseil municipal du 22 juin 2023**

Affaire n°5 : **Demande de modification de convention EPFR**
Rapporteur : MME. Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale
A l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention habitat à caractère multi-sites avec l'EPF afin de porter le montant de l'engagement financier total à 3 000 000,00 d'euros
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant à la convention habitat à caractère multi-sites à intervenir.

Affaire n°6 : **Bilan concertation publique préalable à la modification simplifiée n°2 du PLU**
Rapporteur : MME. Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale
A l'unanimité

- **DELIBERE** pour approuver le bilan de la concertation publique préalable à la mise à disposition du public de la Modification Simplifiée n°2

Affaire n°7 : **Prescription de la mise a disposition du public de la modification simplifiée n°2 du PLU**
Rapporteur : MME. Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le maire à poursuivre la procédure Modification Simplifiée n°2 du PLU pour permettre les évolutions du Plan Local d'Urbanisme telles qu'exposées ci avant
- retirer le point n°1 liés aux changements de destination sous condition des annexes,
- retirer le point n°2 sur la voirie nouvelle dans la zone 2AUh des Claps
- améliorer la structuration du rapport de présentation
- **DEFINIT** les modalités de concertation suivantes :
- annonce de la mise à disposition du dossier par une parution dans le journal Nice Matin avant l'ouverture de la consultation du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture
- annonce de la mise à disposition du dossier par voie d'affiche en mairie
- annonce de la mise à disposition en mairie et sur le site Internet de la Commune du projet de Modification Simplifiée n°2 comprenant la délibération, une notice explicative, le projet de nouveau Règlement d'Urbanisme du LUNDI 30 OCTOBRE matin au VENDREDI 1^{er} DECEMBRE 2023 après midi, soit une durée de 33 jours. Un registre permettant de consigner les remarques sera mis à disposition

Affaire n°8 : **Délibération statuant sur la suite à donner à la procédure de modification de droit commun n°2 et mettant à jour les objectifs pour l'évolution du PLU**

Rapporteur : MME. Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale

A l'unanimité

- **APPROUVE** la mise à jour des objectifs de la Modification du PLU avec le report de la mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la zone 1AUh de Notre Dame et du projet de pôle agricole communal dans la carrière de la Roque,
- **APPROUVE** la mise à jour de la Modification du PLU avec l'ajout de servitudes de mixité sociale dans le Plan de Roquefort, la création d'un emplacement réservé pour un équipement public lié à l'enfance dans le secteur du Plateau Fleury et une réservation pour une voie nouvelle entre le chemin de Valbois et le chemin du Camouyer
- **APPROUVE** au sens de l'article R104-33 et R104-36 du Code de l'Urbanisme, la poursuite de la procédure de Modification au regard de l'avis conforme émis par la MRAE sur la démarche d'auto-évaluation présentée par la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir les Personnes Publiques requises par le Code de l'Urbanisme et à soumettre la Modification du Plan Local d'Urbanisme à une enquête publique.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage de 30 jours en mairie, d'un avis dans un journal publié dans le département des Alpes Maritimes et sera joint au dossier d'enquête publique.

Affaire n°9 : **Cession parcelle CP 20**

Rapporteur : MME. Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle CP 20 pour un montant de 25 520,00 euros
- **AUTORISE** le Premier Adjoint à signer tout acte nécessaire à l'acquisition dudit terrain.

Affaire n°10 : **Cession parcelle CP 22**

Rapporteur : MME. Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle CP 22 pour un montant de 7000.00 euros
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'acquisition dudit terrain.

Affaire n°11 : **Convention de projet urbain partenarial**

Rapporteur : MME. Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale

A l'unanimité

Article 1 de créer un périmètre de Projet urbain partenarial (PUP) au sens de l'article L.332- 11-3 II du Code de l'urbanisme, pour une durée de 5 ans.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

La convention ci-annexée de PUP avec la SAS DB PROM

Les éventuels avenants, issus d'une évolution programmatique de l'opération ou bien d'un changement de cosignataire.

Monsieur le Maire pourra, le cas échéant, faire application de la disposition définie au II de l'article L.332-11-3 du Code de l'urbanisme permettant que les conventions successives puissent viser des équipements publics différents, en fonction des spécificités du projet, sur la base d'un accord de la part du constructeur.

Article 3 : d'exonérer la part communale de la taxe d'aménagement pour une durée de 5 ans à compter du certificat d'affichage de la mention de la signature de la convention aux portes de la mairie.

Article 4 : la présente délibération et la convention de PUP feront l'objet des formalités précisées aux articles R.332-25-1 et R.332-25-2 du Code de l'urbanisme.

Affaire n°12 : **Acquisition parcelle AV n°88.87.81.80.171**

Rapporteur : Mr Jean-François AGNEL-VARIN, Adjoint

A l'unanimité

- **APPROUVE** la cession des terrains à la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la cession desdits terrains

Affaire n°13 : **Convention d'accès au centre aquatique Nautipolis 2023-2024**

Rapporteur : Mme Samira DEMARIA

A l'unanimité

Affaire n°14 : Dénomination centre jeunesse Marçon

Rapporteur : Mr Michel ROSSI, Maire

A l'unanimité

- **APPROUVE** le nom du bâtiment « Marianne et Henri Marçon »
- **AUTORISE** le Maire à engager toute procédure nécessaire à cette nomination.

Affaire n°15 : Demande de subvention- savoir rouler à vélo

Rapporteur: Mme Samira DEMARIA

A l'unanimité

- **APPROUVE** la demande de subvention ci-annexée
- **AUTORISE** le Maire à signer le dossier de demande de subvention Savoir Rouler à Vélo.

Affaire n°16 : Répartition des charges de fonctionnement 2023/2024- Cannes

Rapporteur: Mme Samira DEMARIA

A l'unanimité

- **VALIDE** le projet de convention ci annexé
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Cannes..

Affaire n°17 : Mise à jour du règlement intérieur Enfance

Rapporteur : Mme Samira DEMARIA

A l'unanimité

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur conformément à la présentation et au document annexé
- **AUTORISE** le Maire à signer le règlement intérieur modifié.

Affaire n°18 : Congres des Maires

Rapporteur: Mr Bernard POTTIER, 1^{er} adjoint

A l'unanimité

- **MANDATE** le Maire à effet de participer au 105^{ème} Congrès des Maires de France
- **PREND** en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (décret n°2019-139 du 26 février 2019), sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses.

Affaire n°19 : Demande de subvention culturelle-Département

Rapporteur: Mme Elisabeth ERKER, adjointe

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à initier les démarches auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'obtention d'une subvention culturelle de 10 000,00 euros
- **INSCRIT** cette future recette au budget 2024
- **NOTIFIE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes- Maritimes

Affaire n°20 : Demande de subvention-Amendes de Police

Rapporteur : Mr Jean-François AGNEL-VARIN, Adjoint

A l'unanimité

- **APPROUVE** le coût et la réalisation des travaux prévus dans ladite délibération pour l'année 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes concernant les travaux inscrits pour les produits des amendes de police pour l'année 2023.
- **SOLLICITE** les subventions relatives aux produits des amendes de police auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'année 2023.

Affaire n°21 : Demande de subvention terrains de PADELS

Rapporteur: Mme Elisabeth ERKER, adjointe

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour la création de deux terrains de Padel auprès du Département et de la CASA, de l'Etat et de la Région sur la base du montant total ci-dessus indiqué.

Affaire n°22 : Tableau des effectifs

Rapporteur : Mr Bernard POTTIER, 1^{er} adjoint

A l'unanimité

- **VALIDE** le tableau des effectifs présenté, mentionnant la création des emplois ci-dessus cités.

Affaire n°23 : Décision modificative n°1-Budget 2023
Rapporteur: Mme Elisabeth ERKER, adjointe
A l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 d'un montant de 3 608 275,00 euros telle que détaillée en annexe.

Affaire n°24 : Demande d'admission en non valeur pour créances irrécouvrables
Rapporteur: Mme Elisabeth ERKER, adjointe
A l'unanimité

- **DECIDE** l'annulation des titres présentés sur la liste n°6154500112 à savoir : T-592 de l'exercice 2018 ; T- 345 de l'exercice 2019 ; T-118 et 366 de l'exercice 2020 ; T-460 et 635 de l'exercice 2021 ; T-4 et 124 de l'exercice 2022 pour un montant total de 491,08 euros.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget à l'article 6541.

Affaire n°25 : Demande d'admission en non valeur pour créances éteintes
Rapporteur: Mme Elisabeth ERKER, adjointe
A l'unanimité

- **DECIDE** l'annulation des titres présentés sur la liste n°6163330012 à savoir : T-418 et 656 de l'exercice 2017 ; T- 568 et 574 de l'exercice 2019 ; T-8 de l'exercice 2020 ; d'un montant total de **640,00 euros**.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget à l'article 6542.

Affaire n°26 : Dénomination chemins BAL-BAN
Rapporteur: Mme Nathalie BLADANET, adjointe
A l'unanimité

- **VALIDE** la normalisation des voies listées en annexe.

DATE	SIGNATURE
10/10/23	

